

Dahir portant promulgation de la loi n° 56-16 portant approbation du Protocole d'Amendement à la Convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Manama le 25 avril 2016.

**Dahir n° 1-17-57 du 8 hija 1438
(30 août 2017) portant promulgation de la loi
n° 56-16 portant approbation du Protocole
d'Amendement à la Convention entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue
d'éviter les doubles impositions et l'évasion
fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à
Manama le 25 avril 2016.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (paragraphe2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 56-16 portant approbation du Protocole
d'Amendement à la Convention entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les
doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,

¹ Bulletin officiel N° 6606 – 30 hija 1438 (21-9-2017), p 1023.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n°6605 du
27 hijja 1438(18 septembre 2017)

fait à Manama le 25 avril 2016, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 8 hija 1438 (30 août 2017).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

LOI N° 56-16

PORTANT APPROBATION DU PROTOCOLE D'AMENDEMENT

à la Convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Manama le 25 avril 2016

Article unique

Est approuvé le Protocole d'Amendement à la Convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Manama le 25 avril 2016.